



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 8 octobre 2024
Convocation du mardi 1 octobre 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h07, Monsieur Antonio MORAIS, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE (jusqu'au point n° 18), Mme Marie-Jeanne COLOMBO (jusqu'au point n° 3), M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Georges ROUX, Mme Imane ACHOUR, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ (à partir du point n° 4), Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Naïma SELLAM (sauf pour les points n° 4 à 8), M. Ludovic PLANTÉ (jusqu'au point n° 3), M. Aïssa TERCHI (jusqu'au point n° 18), Mme Alice NORET (sauf pour les points n° 6 à 8), M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET (sauf pour le point n° 9), Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (jusqu'au point n° 18), M. Philippe CARON.

Etaient représentés :

Mme Véronique LORTAT-JACOB représentée par M. Rémi MUZEAU (pour les points n° 1 à 3) et par M. Cédric ANÉ (à partir du point n° 4)
M. Benoît DE LA RONCIERE représenté par M. Pierre LESPAGNOL (à partir du point n° 19)
Mme Marie-Jeanne COLOMBO représentée par Mme Danielle RIPERT (à partir du point n° 4)
Mme Patricia BEHAL représentée par M. François MORVAN
M. Richard VINCE représenté par M. Stéphane COCHEPAIN
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Mme Véronique CABASSET
M. Michaël ALBOU représenté par Mme Marine DEFAUX
Mme Anne-Charlotte PIERARD représentée par M. Antonio MORAIS
Mme Solène MOULINEC représentée par M. Luc MERCIER
M. Julien BOUCHET représenté par M. Sébastien RENAULT
Mme Marie-Ange BADIN représentée par Mme Alice LE MOAL
M. Cédric ANÉ représenté par Mme Marie-Astrid ALBERT (pour les points n° 1 à 3)
M. Michel LEJEUNE-MENGWANG représenté par Mme Alice NORET (sauf pour les points n° 6 à 8)
Monsieur Ludovic PLANTÉ représenté par M. Philippe CARON (à partir du point n° 4)
M. Aïssa TERCHI représenté par Mme Naïma SELLAM (à partir du point n° 19)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET
M. Hicham DAD
Mme Alvine MOUTONGO BLACK (à partir du point n° 19)

Urbanisme Aménagement

1. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Boucle Nord de Seine arrêté par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine arrêté par délibération du conseil de territoire en date du 27 juin 2024.

ARTICLE 2 – FORMULE les remarques annexées à la présente délibération sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté sans que celles-ci ne remettent en question l'avis favorable exprimé ci-avant.

ARTICLE 3 – CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelynne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQU, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO

9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

1 abstention - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

2. Approbation de la prise de participation complémentaire par la SAEM CITALLIOS au capital de la SAEM ESSONNE AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'acquisition par la SAEM CITALLIOS de l'intégralité des actions de la SAEM ESSONNE AMENAGEMENT soit 251 458 actions dont elle n'est pas déjà propriétaire pour un prix unitaire de 1 (un) euro.

ARTICLE 2 – AUTORISE les représentants de la ville de Clichy-la-Garenne au sein du Conseil d'administration de la SAEM CITALLIOS à approuver les décisions nécessaires à ces prises de participation dans la SAEM ESSONNE AMENAGEMENT.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO

9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

1 abstention - Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

2 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, Mme Evelyne LAUER

3. Cession des lots de copropriété numéros 60 et 93 dépendant de l'immeuble 75 rue de Paris Clichy la Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE la cession des lots de copropriété n° 60 correspondant à un appartement de type studio d'une surface de 20,70 m² (loi carrez), et n° 93 correspondant à une cave, libres de toute occupation dépendant de l'immeuble situé au 75 rue de Paris à Clichy La Garenne, parcelle cadastrée section Q n° 83, au prix de quatre vingt dix neuf mille sept cents euros (99 700 €) net vendeur au profit de Monsieur Elie PASSARD et Madame Joséphine ROLLAND ou toute société qui se substituera.

ARTICLE 2 : DIT QUE la commission d'Agorastore sera à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à cette cession.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

9 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

4. Désaffectation et déclassement du domaine public communal et de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 sise 3 rue du Docteur Calmette

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 d'une contenance cadastrale de 1 176 mètres carrés sise 3, rue du Docteur Calmette, et du centre Henry Miller qui y est bâti

ARTICLE 2 – PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 sise 3, rue du Docteur Calmette, et du centre Henry Miller qui y est bâti.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

8 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

5. Acquisition des parcelles cadastrées section E n° 81 et 85 sises 6 rue Léon Blum et 11 rue Gabriel Péri à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE l'acquisition par la Ville de Clichy auprès de la SCCV CLICHY-ROSE GUERIN- ou tout substitué des parcelles cadastrées section E n°81 et 85 pour une contenance totale d'environ 822 m² sises 6 rue Léon Blum, 11 rue Gabriel Péri, moyennant le prix d'un euro symbolique non versé.

ARTICLE 2 - DIT que ces parcelles susvisées sont aménagées à usage de voirie et incorporées dans le domaine public communal, en vue de leur ouverture à la circulation publique générale.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de ces parcelles par la Ville et tous documents y afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-

ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
8 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

Logement

6. Garantie d'emprunt au profit d'Hauts-de-Seine Habitat : Acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (LLS) situés 24-26 rue Petit à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 731 666,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 161020 constitué de 7 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 -S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 -APPROUVE la convention de réservation de logements entre la commune et Hauts-de-Seine Habitat ci-annexée.

ARTICLE 5 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre

LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET

1 n'a pris part au vote - M. Rémi MUZEAU

7. Garantie d'emprunt au profit d'Hauts-de-Seine Habitat : Acquisition en VEFA de 14 logements intermédiaires (LLI) situés 24/26 rue Petit à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 971 023,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 161749 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 -DIT QUE La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - APPROUVE la convention de réservation de logements entre la commune et Hauts-de-Seine Habitat ci-annexée.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET

1 n'a pris part au vote - M. Rémi MUZEAU

8. Garantie d'emprunt au profit d'Hauts-de-Seine Habitat : Acquisition en VEFA de 14 logements

intermédiaires (LLI) situés 7 rue d'Estiennes d'Orves à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 610 153,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 161605 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT QUE La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - APPROUVE la convention de réservation de logements entre la commune et Hauts-de-Seine Habitat ci-annexée.

ARTICLE 5 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET

1 n'a pris part au vote - M. Rémi MUZEAU

Commande publique

9. Création d'un établissement d'accueil du jeune enfant de type multi-accueil - Approbation du principe de de la délégation de service public

RAPPEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement petite enfance sis au 18 allée Paul Signac à Clichy-la-Garenne d'une capacité prévisionnel de 36 places pour une durée maximum de 5 ans à compter du mois de septembre 2025.

ARTICLE 2 - APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion ci-annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

2 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET

6 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

Ressources humaines

10. Actualisation des taux de rémunération des professionnels de santé

RAPPEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - FIXE la rémunération horaire des personnels vacataires intervenants dans les services municipaux selon les modalités suivantes :

FONCTIONS	TAUX DE REMUNERATION
Médecins (médecine générale et spécialité)	50.47 EUROS
Chirurgiens-dentistes	50.47 EUROS

Conseiller conjugal et familial

37.72 EUROS

ARTICLE 2 - DIT QUE ces taux seront réévalués systématiquement en suivant les augmentations de la valeur de l'indice brut 100 de la fonction publique.

ARTICLE 3 - DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

ARTICLE 4 - ABROGE les délibérations n° 13.1 du 20 juin 2006 et 7.5 du 8 juillet 2008.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Naïma SELLAM, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Philippe CARON

2 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET

11. Recrutement de deux vacataires infirmiers au CMS

RAPPEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour assurer les fonctions d'infirmier au Centre Municipal de Santé.

ARTICLE 2 - FIXE la rémunération des personnels vacataires infirmiers selon les modalités suivantes :

Fonctions	Taux de rémunération
Infirmier junior	Entre 19€ et 24€ bruts par heure
Infirmier expérimenté	Entre 25€ et 28€ bruts par heure

ARTICLE 3 - PRECISE que ces montants suivront les évolutions du SMIC.

ARTICLE 4 - DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget des années 20224 et suivantes.

Adoptée à l'unanimité

12. Approbation d'une convention à conclure entre la ville de Clichy et le Centre de Gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France permettant la prise en charge des honoraires des

médecins agréés

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention entre le CIG de la Petite couronne et la Ville ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférant.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

13. Renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels auprès de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert des compétences des Communes membres au profit de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rattachant.

ARTICLE 3 - DIT QUE les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération et des charges des agents mis à disposition seront inscrits au budget de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des années 2024 et suivantes.

Adoptée à l'unanimité

Santé

14. Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé au financement des actions en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention et la promotion de la santé

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 APPROUVE les dispositions de la convention de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France concernant la participation financière de l'Agence régional de santé pour la période

2024 à 2028 au titre de la coordination du Contrat local de santé de Clichy pour un montant de 22 000 € par année soit 110 000€ ainsi que les modalités visant à formaliser l'engagement mutuel de la collectivité et de l'Agence Régionale de Santé à la mise en œuvre des orientations prévues par le Contrat Local de Santé susvisé.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, leurs éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget de la commune des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

15. Accès aux soins - Extension du tiers-payant aux soins dentaires au Centre Municipal de Santé

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes des conventions à conclure entre la ville de Clichy et les opérateurs tiers payant afin de garantir la mise en place du tiers payant des soins dentaires pour les patients bénéficiaires d'une complémentaire santé du centre de santé Chagall-Gouin.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, leurs éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée à la régie du centre de santé Chagall-Gouin.

Adoptée à l'unanimité

Commerce

17. Rétrocession du fonds de commerce du local sis 6 rue du Landy

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ANNULE la délibération n° 2023/S01/15 du 17 janvier 2023 rétrocédant le fonds de commerce du local situé 6, rue du Landy à Monsieur Nicolas CHARRAT.

ARTICLE 2 - APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 6, rue du Landy au profit de Madame Cynthia BARRAUD ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de cave et bar à vin proposant des dégustations et de

l'épicerie fine aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir 58 500 euros.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 4 - DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

Jeunesse

18. Modification du règlement intérieur du Conseil Communal des Jeunes

RAPPORTEUR : Monsieur Cédric ANÉ, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Communal des Jeunes ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Actions culturelles

19. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et le collège Jean Macé pour la création d'un Brass Band

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention entre la ville de Clichy et le collège Jean Macé dans le cadre du projet de Brass Band ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la convention ci-annexée prendra effet à compter de sa date de notification pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité

20. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et l'association Métronome au sein du conservatoire Léo Delibes

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'association METRONOME.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE la convention ci-annexée prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

21. Reconduction de la convention entre la ville de Clichy et l'Inspection académique des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre du dispositif Classes orchestre au sein de l'école Victor Hugo B

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention à conclure entre la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy dans le cadre du dispositif « Classes Orchestre » au sein de l'école Victor Hugo B ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE la convention ci-annexée s'applique au titre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

22. Approbation de la convention à conclure entre le cinéma Rex de Chatenay Malabry, l'inspection académique des Hauts de Seine et la ville de Clichy dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image "Maternelle et cinéma"2024-2025

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention entre le cinéma Le Rex de Chatenay Malabry, l'Inspection Académique des Hauts de Seine et la Ville de Clichy pour le dispositif « Maternelle et cinéma » sur l'année scolaire 2024-2025 ci-annexée.

ARTICLE 2 – FIXE le prix d'entrée par élève à 2,50€ et la gratuité des places pour les enseignants coordinateurs.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 - DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

23. Reconduction de la convention à conclure entre le cinéma Rex de Chatenay Malabry, l'inspection académique des Hauts de Seine et la ville de Clichy dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image "Ecole et cinéma" 2024-2025

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention à conclure entre le cinéma Le Rex de Chatenay Malabry, l'Inspection Académique des Hauts de Seine et la Ville de Clichy dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image « Ecole et cinéma » sur l'année scolaire 2024-2025 ci-annexée.

ARTICLE 2 - FIXE le prix d'entrée par élève à 2,50 € et la gratuité pour les Enseignants-Coordinateurs.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférent.

ARTICLE 4 - DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

24. Reconduction de la convention à conclure entre le département des Hauts de Seine et la ville de Clichy dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image "Collège et cinéma" 2024-2025

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Clichy pour le dispositif d'éducation à l'image « Collège au cinéma » sur l'année scolaire 2024-2025 ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présence délibération.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours et à venir.

Adoptée à l'unanimité

Services techniques - Travaux

25. Approbation de la convention de régularisation pour la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité du centre sportif et culturel Camille MUFFAT par la société SOGEA CARONI

RAPPORTEUR : Madame Capucine CANDELLE, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pour la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité du centre sportif et culturel Camille MUFFAT par la société SOGEA CARONI ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tous documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées sur le budget des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

26. Approbation du contrat type avec ALCOME éco pour l'attribution de financements relatifs au nettoyage de l'espace public

RAPPORTEUR : Madame Danielle RIPERT, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat-type ci-annexé à conclure entre la ville de Clichy et l'éco-organisme ALCOME afin de mettre en place un plan d'actions favorisant la réduction des mégots de cigarettes sur l'espace public communal.

ARTICLE 2 : DIT QUE le contrat type est consenti sur la durée de l'agrément d'ALCOME.

ARTICLE 3 : DIT QUE le soutien financier apporté par ALCOME sera calculé en application du barème financier de l'éco-organisme ALCOME et du mode de calcul indiqués dans l'annexe C du contrat-type.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat type et tous actes ou pièces annexes afférents au contrat-type ci-annexé.

ARTICLE 5 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées sur le budget des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Communication

27. Reconduction de la convention de partenariat avec L'Oréal dans le cadre de la 10eme édition de la Clichoise 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'Oréal Groupe pour la 10^e édition de « la Clichoise »

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3: **DIT QUE** la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

28. Approbation de l'adhésion de deux nouvelles communes au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

RAPPORTEUR : Madame Agnès DELACROIX, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – **APPROUVE** l'adhésion des communes de Cergy (Val d'Oise) et Chartrettes (Seine et Marne) au SIFUREP.

2 n'ont pas pris part au vote -Mme Agnès DELACROIX, M. Michaël ALBOU

Adoptée à l'unanimité

29. Adhésion à la SEM Energies92 et désignation d'un représentant

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – **APPROUVE** le principe de la création de la SEM Energies92.

ARTICLE 2 – **APPROUVE** le pacte d'actionnaires de la SEM Energies92 et les statuts ci-annexés.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit pacte d'actionnaires et tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 4 – **LEVE** à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5 - ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés et à la représentation proportionnelle conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales Monsieur Georges ROUX en tant que représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Energies92.

ARTICLE 6- DIT QUE la dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

32 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO

9 contre - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Ludovic PLANTÉ, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

5 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL, M. Sébastien RENAULT, M. Georges ROUX, M. Adrien DEUDON

30. Délégation du Conseil Municipal au Maire : Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 11h17

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Signé électroniquement par Rémi MUZEAU
Date de signature 11/10/2024
Qualité : MAIRE



Rémi MUZEAU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024



ID : 092-219200243-20241014-8_10_2024-AU